



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ N°2025-961

POLICE MUNICIPALE

OBJET : Réglementation du stationnement et de la circulation à l'occasion de travaux de construction en partie de la maison en bordure du trottoir sur la longueur du terrain, au n°115 rue Anatole FRANCE à SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu les décrets n° 85-807 du 30 juillet 1985, n° 86-475 du 14 mars 1986 et n° 86-476 du 16 mars 1986 précisant les pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil départemental et de la Préfète en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté municipal N°2022-364 du 21 mars 2022, réglementant la circulation et le stationnement dans la rue du Port,

Vu la demande de : **Monsieur DUMULU VEDAT 115 Anatole FRANCE à SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

Considérant que les travaux (construction en partie de la maison en bordure du trottoir sur la longueur du terrain) nécessitent de réglementer la circulation,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Pour la période du **25 juillet 2025 au 25 juillet 2026**, les mesures stipulées dans les articles suivants seront donc applicables :

- Interdiction de stationner sur les deux emplacements au droit du n°116 et n°118 rue Anatole FRANCE à Saint-Cyr-sur-Loire, avec matérialisation par pose de panneaux B6A1,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h, avec pose de panneaux BK14 en amont du chantier (dans les 2 sens de circulation),
- Aliénation du trottoir avec indication du cheminement pour les piétons,
- Mise en place d'un alternat manuel avec pose de panneaux CK18 et BK15, à 30 mètres en amont du chantier (dans les 2 sens de circulation),
- La circulation des véhicules rue Anatole FRANCE sera maintenue,
- L'accès aux services et aux riverains sera maintenu,
- La chaussée sera laissée propre.

ARTICLE DEUXIEME :

Cette réglementation sera affichée aux extrémités du chantier. Elle sera également annoncée et signalée conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais de l'entreprise. La signalisation correspondante ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place **au moins 48 heures à l'avance** par l'entreprise intéressée et sous son entière responsabilité.

ARTICLE TROISIEME :

Les véhicules en stationnement sur les emplacements indiqués à l'article 1^{er} pourront, sur ordre des Services de Police, être enlevés aux risques et frais de leurs propriétaires (article R417-10 du Code de la Route).

ARTICLE QUATRIEME :

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Une ampliation du présent arrêté sera également transmise au :

- Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain de Saint-Cyr-sur-Loire,
- Responsable du commissariat de secteur de Police nationale de Tours Nord,
- Responsable de la Police Municipale de Saint-Cyr-sur-Loire,
- Service de transport public Fil Bleu,

Il sera en outre transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,

A blue ink signature of Patrice VALLEE, consisting of a large loop and a horizontal stroke, written over the official stamp of the Municipality of Saint-Cyr-sur-Loire.

Patrice VALLEE

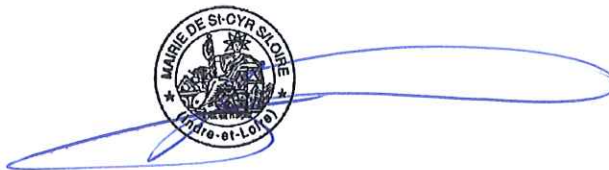
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE

23 JUL. 2025

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, compte tenu de son affichage, de sa publication ou de sa notification, le caractère exécutoire de l'acte.

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,

A blue ink signature of Patrice VALLEE, consisting of a large loop and a horizontal stroke, written over the official stamp of the Municipality of Saint-Cyr-sur-Loire.

Patrice VALLEE

Am 2025-961